

Note d'établissement

M2E | N° 2019-D-000220

Décision du 1^{er} janvier 2020

**Décision n° M2E_2019-D-000220 du 1^{er} janvier 2020
portant délégation de signature du chef de l'établissement M2E au président de la
Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail [CSSCT] de l'établissement
M2E**

Le chef de l'établissement M2E,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-51 consentie le 03 octobre 2019 au directeur du département M2E, chef de l'établissement M2E par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Laurent POULIQUEN, Président de la CSSCT, à l'effet de signer, en son nom tous les actes entrant dans le périmètre de compétences de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail de l'établissement M2E.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent POULIQUEN, Président de la CSSCT, de donner délégation à :

- M. Michel MILLOT, Responsable de la mission Maîtrise des risques Professionnels et Industriels (MPI),

A l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.



Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent POULIQUEN, président de la CSSCT, de donner délégation à :

- M. Michel MILLOT, responsable de la mission Maîtrise des risques professionnels et industriels (MPI), ou à

afin de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête de la CSSCT faisant suite soit à un accident du travail grave ou d'incidents répétés, soit à la découverte d'un risque grave ou d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Jean ROUZAUD
Directeur du département, chef d'établissement M2E